

Taux de taxation et tarification¹

Taux de taxes foncières générales	Taxe locale	Taxe d'agglomération
Taux par catégories d'immeubles		
Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	0,2051	0,7022
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,0470	0,7022
Immeubles non résidentiels	1,1641	2,3014
Terrains vagues	0,4102	1,4044
Réserve financière de l'eau	Taxe locale	Taxe d'agglomération
Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau		
Immeubles résidentiels	0,0197	0,0274
Immeubles non résidentiels ²	0,0725	0,0889
Réserve financière de la voirie	Taxe locale	Taxe d'agglomération
Taxe pour travaux de voirie		
Immeubles résidentiels	n. a.	0,0065
Immeubles non résidentiels	n. a.	0,0363
Taxes d'arrondissement	Tarif local	Taxe d'agglomération
Taxe pour travaux municipaux (tous les immeubles)		
Île-des-Sœurs	0,1336	n. a.
Terre ferme	0,1557	n. a.
Taxe relative aux services (tous les immeubles)		
	0,0210	n. a.
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)		
	0,0232	n. a.

Tarifification fiscale locale

Tarifification de l'eau

Immeubles résidentiels

Tarif fixe de 48 \$ par logement.

Immeubles non résidentiels

Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m³ sur l'excédent.

Tarifification des matières résiduelles

Immeubles résidentiels

Tarif fixe de 96 \$ par logement.

Immeubles non résidentiels

Tarif fixe de 96 \$ par établissement commercial.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux fonciers sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

² En 2008, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,52 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.